



**Compte rendu  
administratif et financier**  
Exercice 2016



**Commune de Collex-Bossy**  
République et canton de Genève

**Compte rendu**  
**administratif et financier**  
Exercice 2016



**Commune de Collex-Bossy**  
République et canton de Genève

# Table des matières

Message du maire	3
La commune en bref	5
Exécutif	6
Conseil municipal	7
Administration communale	12
Participation dans les diverses sociétés et groupements intercommunaux	14
Social, aînés et jeunesse	16
Activités culturelles	19
Ecole et parascolaire	20
Petite enfance	23
Loisirs	26
Information	29
Sécurité	30
Environnement et mobilité	33
Infrastructures	38
Patrimoine communal	41
Urbanisme	42
Finances	45
Remerciements	51
Renseignements pratiques	52
Sociétés locales	57

Ce compte rendu 2016 permet de faire le bilan des réalisations de la commune selon les actions planifiées et agréées entre la mairie et les diverses commissions municipales sur une année pleine, et ce en respect du budget accepté.

Des travaux, des initiatives, des événements et des résultats illustrent cette activité communale.

Vous les découvrirez au long des pages et des chiffres.

Quelques exemples parmi ceux-ci :

- > Le pavillon provisoire vétuste de la classe de 1P fait place à une belle pelouse tandis que les élèves sont accueillis dans une nouvelle salle dans l'école.
- > L'isolation thermique de l'ancienne école qui abrite le Petit Chevalier se termine.
- > Grâce à un accord de cofinancement intercommunal avec les TPG, le bus U relie Collex et Bossy à Versoix et Chavannes-des-Bois.
- > Swisscom commence les travaux pour permettre au réseau internet de passer à l'ultra haut débit, l'office de poste migre et se transforme en agence postale dans le magasin des apiculteurs API, et la commune met une option sur le rachat de son ancien bâtiment.
- > Des séances publiques émaillent l'année pour informer et recueillir les avis des habitants sur les projets d'urbanisme sur la parcelle communale « les Houchettes », le réaménagement de l'ancienne ferme Constantin et le Plan localisé de quartier du « Bracasset » route de l'Etraz, tandis que les procédures de déclassement des terrains progressent.

- > Des experts sont interrogés pour revoir la mobilité motorisée et douce dans et à travers la commune.
- > Les statuts du Groupement intercommunal du stade Marc-Burdet sont revisités afin de trouver une solution plus équitable du partage des investissements d'équipement jusqu'alors peu favorable à la commune.
- > Une procédure est entamée avec les services du canton pour obtenir le recrutement de patrouilleuses scolaires.
- > Le suivi serré sur les potentiels sites de décharge de matériaux pollués de l'usine des Cheneviers fait l'objet d'une ardente pugnacité de concert avec les sept communes concernées.
- > La commune honore par le mérite communal le capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers Frédéric Probst qui passe son commandement à Eric Hubmann.
- > La sixième édition de « Art en campagne » bat son plein pendant l'été entre Collex-Bossy et Ornex.

Bonne lecture.

**Arnaud Ythier**  
Maire



Collex-Bossy compte 1670 habitants au 31 décembre 2016 dont 823 hommes et 847 femmes.

Population selon le groupe d'âges :

- > 0 - 19 : 416
- > 20 - 64 : 1020
- > 65 ou plus : 234
- > 80 ou plus : 55

La superficie de la commune s'élève à 6.89 km<sup>2</sup> avec 242 d'habitants au km<sup>2</sup>.

La commune fonctionne avec un Conseil municipal de quinze membres et un Exécutif de trois membres, un maire et deux adjoints. Le nombre de conseillers et de membres de l'Exécutif par commune est déterminé par la Constitution genevoise et la loi sur l'administration des communes. Le Conseil d'Etat arrête avant toute élection générale le nombre des conseillers municipaux et de magistrats à élire dans chaque commune en se fondant sur l'état de la population au 30 juin de l'année précédant l'élection. Selon la nouvelle Constitution genevoise, adoptée par le peuple le 14 octobre 2012, la durée de la législature passe de quatre à cinq ans tant pour le Conseil municipal que l'Exécutif.

### **Visite de trois conseillers d'Etat**

L'Exécutif a eu le grand plaisir de recevoir en début d'année, pour une séance de travail, Monsieur le Conseiller d'Etat Luc Barthassat, chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture. Un tour d'horizon des projets de développement de la commune et

du canton a été partagé. Cette séance a permis l'échange d'informations et de propositions ainsi que la création de liens personnalisés avec les services de l'Etat.

En avril, c'est le président du Conseil d'Etat, Monsieur François Longchamp qui est venu en visite à Collex-Bossy. Une présentation de la situation de la commune avec les projets en cours a été dressée et l'Exécutif a pu bénéficier de conseils et avis pour faciliter les réalisations.

Monsieur le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers, chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'équipement, s'est déplacé à Collex-Bossy fin mai. Il s'est particulièrement intéressé aux différents projets urbanistiques que la commune a entrepris et a notamment apprécié la bonne collaboration entre la commune et ses services.

## Membres de l'Exécutif du 1er janvier au 31 décembre 2016

Maire: Arnaud Ythier,

Parti libéral radical (PLR)

Adjointe: Brigitte Carrillo,

Parti libéral radical (PLR)

Adjointe: Marie-France Dutour,

Parti démocrate-chrétien ouvert (PDCO)

## Répartition des dicastères pour la législature 2015 - 2020

### Arnaud Ythier

- > Administration générale et personnel
- > Finances
- > Social (scolaire, parascolaire, petite enfance, aînés, jeunes, social)
- > Urbanisme (plan directeur communal

et intercommunal, plans d'aménagements communaux, réhabilitation de la ferme Constantin)

### Brigitte Carrillo

- > Patrimoine communal (bâtiments, cimetière, places de jeux)
- > Sécurité (feu, PC, sécurité)
- > Loisirs (sports, manifestations, loisirs)

### Marie-France Dutour

- > Infrastructures (routes, chemins et promenades, canalisations, transports, autorisations de construire, environnement, nuisances)
- > Culture et information (Chapelle et manifestations culturelles, information)



Brigitte Carrillo, Arnaud Ythier, Marie-France Dutour

# Conseil municipal

7

## Composition du Conseil municipal du 1er janvier au 31 décembre 2016

Le Conseil municipal est composé de huit conseillères et sept conseillers.

### Parti libéral radical (PLR)

Antonella Cartier, Danièle Castle, Sylvie Malherbe, Nathalie Muller (remplacée dès le 12 septembre par Michael Kende), Dorothea Noll, Jean-Marc Parmelin, Sébastien Pesenti, Laura Stanga, Jérôme Steimer, Tiziano Verardi

### Parti démocrate-chrétien ouvert (PDCO)

Karla Boye, Isabelle Macheret, Pablo Pfeiffer, Gyl Vigneron, Madeleine Westeel

## Bureau du Conseil municipal

### Période du 01.06.2015 au 31.05.2016

Présidente : Dorothea Noll  
Vice-président : Pablo Pfeiffer  
Secrétaire : Tiziano Verardi

### Période du 01.06.2016 au 31.05.2017

Président : Pablo Pfeiffer  
Vice-présidente : Laura Stanga  
Secrétaire : Sylvie Malherbe

En 2016, le Conseil municipal a siégé à neuf reprises.



Premier rang : Laura Stanga, Madeleine Westeel, Sylvie Malherbe, Antonella Cartier, Isabelle Macheret  
Deuxième rang : Tiziano Verardi, Pablo Pfeiffer, Sébastien Pesenti, Dorothea Noll, Gyl Vigneron, Jérôme Steimer



### **Démission du Conseil municipal en cours d'année**

Nathalie Muller a démissionné avec effet au 30 juin 2016 pour réaliser un projet personnel. Pour la remplacer, Michael Kende a prêté serment le 12 septembre 2016.

### **Commissions du 1er janvier au 31 décembre 2016**

#### **Finances**

Présidente : A. Cartier  
Vice-président : J.-M. Parmelin  
Membres : I. Macheret, J. Steimer, M. Westeel  
Représentant de l'Exécutif : A. Ythier

#### **Social**

Présidente : K. Boye  
Vice-président : J.-M. Parmelin  
Membres : A. Cartier, I. Macheret, L. Stanga  
Représentant de l'Exécutif : A. Ythier

#### **Patrimoine communal**

Présidente : S. Malherbe  
Vice-présidente : I. Macheret  
Membres : D. Castle, N. Muller, puis M. Kende, G. Vigneron  
Représentante de l'Exécutif : B. Carrillo

#### **Sécurité**

Président : G. Vigneron  
Vice-présidente : L. Stanga  
Membres : I. Macheret, S. Pesenti, T. Verardi  
Représentante de l'Exécutif : B. Carrillo

#### **Loisirs**

Présidente : D. Noll  
Vice-président : P. Pfeiffer  
Membres : K. Boye, S. Malherbe, T. Verardi  
Représentante de l'Exécutif : B. Carrillo

#### **Infrastructures**

Président : S. Pesenti  
Vice-président : J. Steimer  
Membres : K. Boye, D. Noll, J.-M. Parmelin, G. Vigneron  
Représentante de l'Exécutif : M.-F. Dutour

#### **Culture et information**

Présidente : M. Westeel  
Vice-présidente : N. Muller, puis M. Kende  
Membres : D. Castle, P. Pfeiffer, L. Stanga  
Représentante de l'Exécutif : M.-F. Dutour

#### **Urbanisme**

Présidente : D. Noll  
Vice-président : S. Pesenti  
Membres : P. Pfeiffer, J. Steimer, G. Vigneron  
Représentant de l'Exécutif : A. Ythier

#### **Consultative crèche intercommunale**

**« Les 4 saisons », Bellevue**  
Représentants : L. Stanga, G. Vigneron  
Représentant de l'Exécutif : A. Ythier

#### **Groupement intercommunal de compostage de la rive droite du lac (GICORD)**

Représentant-e : N. Muller, puis M. Kende  
Représentante de l'Exécutif : M.-F. Dutour

#### **Société coopérative « Les Chênes Verts »**

Représentante : S. Malherbe  
Représentante de l'Exécutif : B. Carrillo

#### **Groupement des législatifs de la rive droite du lac (GLRD)**

Membre permanente : L. Stanga  
Président-e du Conseil municipal

## Décisions du Conseil municipal

### Délibérations

Vote d'un crédit d'investissement de 135'000.00 F pour l'assainissement des embrasures en façade du bâtiment de l'ancienne école.

> Accepté à l'unanimité

Vote d'un crédit d'investissement de 350'000.00 F destiné au concours d'architecture SIA 142 pour le projet de construction de bâtiments de logements et d'un parking souterrain sur la parcelle 792.

> Accepté à l'unanimité

Vote pour l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir.

> Accepté à l'unanimité

Vote pour l'approbation des comptes 2015.

> Accepté à l'unanimité

Vote pour la modification des statuts du Groupement intercommunal du Stade Marc-Burdet concernant la répartition des investissements des communes partenaires.

> Accepté à l'unanimité

Vote pour l'ouverture d'un crédit d'investissement de 80'000.00 F pour financer le Groupement intercommunal du Stade Marc-Burdet pour l'installation de luminaires sur les terrains Genthod (C) et Bellevue (D), parcelle no 713, feuille 24, de la Commune de Collex-Bossy.

> Accepté à l'unanimité

Vote pour le dégrèvement à 100% de la taxe professionnelle 2017.

> Accepté à l'unanimité

Vote pour fixer le montant des indemnités des membres de l'Exécutif et du Conseil municipal en 2017.

> Accepté par 9 voix pour et 2 abstentions

Vote destiné à l'ouverture du crédit affecté au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

> Accepté à l'unanimité

Vote du budget de fonctionnement 2017 de 4'285'629.00 F aux charges et 4'297'264.00 F aux revenus, laissant apparaître un excédent de 11'635.00 F et des centimes additionnels à 0.46 couvrant les recettes et charges des comptes budgétaires pour 2017.

> Accepté à l'unanimité

Vote de deux crédits budgétaires supplémentaires pour 2016 pour un montant de 130'000.00 F, 30'000.00 F pour l'abribus de Bossy dont le budget n'incluait pas la réfection du trottoir et de la chaussée, le déplacement d'une armoire Swisscom et la végétalisation, et 100'000.00 F pour un amortissement complémentaire sur la rubrique de la crèche intercommunale.

> Accepté à l'unanimité

Vote d'un crédit complémentaire pour le mandat d'étude parallèle MEP pour un montant de 20'418.75 F.

> Accepté à l'unanimité

Vote pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour un montant de 50'000.00 F.

> Accepté à l'unanimité

### **Décisions**

Vote pour le renouvellement du règlement concernant l'octroi de micro-crédit pour encourager la création d'entreprises individuelles sur le territoire communal.

> Accepté à l'unanimité

Changement de date de la Fête nationale du 1er août au 31 juillet:

Premier vote en septembre:

> 10 voix pour le 31 juillet, 2 voix pour le 1er août

Deuxième vote en octobre:

> 6 voix pour le 31 juillet, 5 abstentions

Préavis informel pour le tri des déchets de cuisine par des levées.

> 10 voix pour, contre 2 dans les déchetteries

Accord pour confier le mandat externe à Elisabeth Fatton afin d'étudier l'utilité d'une fondation immobilière ou coopérative communale.

> Accepté à l'unanimité

### **Résolutions**

Vote pour la nomination du nouveau capitaine de la Compagnie des sapeurs-pompiers.

> Accepté à l'unanimité

Vote relatif au projet du plan directeur des décharges contrôlées pour matériaux inertes n'accueillant que des matériaux d'excavation non pollués (DCMI-ME).

> Accepté à l'unanimité

Vote d'une résolution invitant le maire à réitérer son opposition auprès du Conseil d'Etat, d'installer sur le territoire communal et des communes voisines, une décharge cantonale bioactive.

> Accepté à l'unanimité

### **Pétition**

Aucune pétition n'a été reçue en 2016.



L'administration communale est composée de sept personnes, qui représentent 5.9 postes équivalents plein temps. Un comptable avec un mandat indépendant à temps partiel complète l'effectif.

Grâce aux efforts fournis au quotidien et à la motivation des employés communaux, l'administration communale est bâtie sur de solides bases que sont la confiance, le respect et l'envie de travailler ensemble, nécessaires à la bonne marche des activités communales. Il faut relever l'efficacité, la rigueur, l'autonomie et l'écoute des employés.

Leur investissement et leur disponibilité pour apporter assistance aux trois nouveaux membres de l'Exécutif et aux 15 conseillers

municipaux dont 13 nouveaux sont essentiels pour la bonne marche des activités de la commune.

## **Secrétariat**

Trois personnes au secrétariat (2 postes équivalents plein temps) qui apportent l'appui administratif, technique et juridique aux élus et plus particulièrement aux membres de l'Exécutif. C'est un métier très diversifié qui demande de nombreuses qualités et requiert polyvalence, diplomatie et discrétion, ce qu'elles assurent pleinement.

Danielle Toninato amène depuis plus de 22 ans soutien et expérience dans la bonne marche des nombreux dossiers communaux.



Elle assiste le maire dans la préparation du budget et des dossiers liés à son dicastère, s'assure de la bonne marche au sein du Conseil municipal, prépare et rédige les délibérations qui seront votées au Conseil municipal, s'occupe de la gestion du personnel et veille au bon fonctionnement des activités communales.

Isabelle Isch répond avec dynamisme aux abondantes sollicitations de l'Exécutif depuis plus de sept ans. Elle s'occupe principalement de la communication, du Groupement intercommunal du Stade Marc-Burdet, de l'informatique, des dossiers techniques et des fêtes communales. Elle a commencé en 2016 une formation qui la mènera au brevet fédéral de spécialiste en administration publique et ses nouvelles compétences sont d'ores et déjà très appréciées.

Laure Métayer-Dérobot a le précieux rôle de l'accueil et l'aide à apporter dans toutes les démarches administratives de la réception. Son soutien administratif au programme culturel de La Chapelle, à l'organisation de la Fête nationale et aux dossiers de l'environnement est très apprécié. Elle seconde efficacement ses deux collègues.

### **Conciergerie**

Olga Silva et Carlos Silva (1.85 postes équivalents plein temps) ont la responsabilité de l'entretien de la totalité des bâtiments communaux, école comprise, et des alentours de ces derniers. Ils sont présents lors de toutes les manifestations communales pour répondre avec efficacité à tous les problèmes qui ne manquent de surgir. Ils entre-

tiennent de très bons contacts avec les enseignants. Organisés, fiables, performants, c'est une chance de les avoir dans l'équipe du personnel.

### **Voirie**

Deux cantonniers (2 postes à plein temps), Oliver Noll et Frédéric Santschi gèrent avec compétence l'entretien des parcs et promenades, cimetière, trottoirs et routes notamment. Ils gèrent également la mise en place des fêtes communales et la gestion des problèmes divers et variés. Ils sont très réactifs et trouvent une solution à tout. Leurs compétences multiples sont très appréciées ainsi que leur remarquable disponibilité. Ils complètent l'équipe d'une manière efficace.

### **Jobs d'été**

Chaque été, la Mairie engage des jeunes habitant la commune ayant 18 ans révolus et plus pour travailler durant les vacances estivales pour des travaux d'entretien à l'extérieur et dans les locaux communaux. En 2016, ce sont neufs jeunes qui ont découvert une partie des tâches et responsabilités de la commune.

# Participation dans les diverses sociétés et groupements intercommunaux

## Participation dans diverses sociétés

La commune possède une part sociale de 500.00 F à la COFICOGE (Coopérative financière des communes genevoises), et une autre de 200.00 F à la Banque Raiffeisen de la Versoix.

Une part sociale d'une valeur nominale de 500.00 F permet de participer aux assemblées de la société coopérative « Les Chênes Verts », propriétaire de l'immeuble multi-génération, pour lequel la commune a cédé gratuitement en droit de superficie un terrain à la route de Collex pour une durée de 30 ans.

La commune de Collex-Bossy est engagée dans le capital de la Banque cantonale de Genève, des Caves de Genève, et dans la Société d'exploitation du téléphérique du Salève.

## Association des communes riveraines de l'aéroport de Genève – APCR-AIG

La commune fait également partie de l'Association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport international de Genève qui compte à ce jour 25 communes représentant plus de 140'000 habitants.

## Groupements intercommunaux

Depuis plusieurs années, les élus, pour des raisons financières et d'entraide administrative, ainsi que pour bénéficier d'infrastructures adaptées, se sont associés à certaines communes voisines pour des réalisations diverses.

## Groupement des communes de la rive droite du lac (GCRDL)

Fondé le 27 juin 1968 à l'initiative de son premier président Jacques-Alfred Chapuis, maire de Collex-Bossy. Il est composé des magistrats des sept communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix. Le but est de mettre en commun les forces vives de ses membres pour trouver des solutions aux problèmes susceptibles de se poser sur la rive droite. L'élément qui a déclenché la prise de conscience a été le projet de création d'une seconde piste à l'aérodrome de Cointrin, comme on l'appelait encore dans les années soixante.

La construction de cette piste, prévue sur la commune de Collex-Bossy, rasait une grande partie du territoire de celle-ci et touchait naturellement l'ensemble des communes de la rive droite du lac. Fortes de leur poids sur le plan politique et d'un remarquable esprit de solidarité, les communes se sont battues ensemble avec succès pour faire valoir leurs intérêts et ceux de leurs concitoyens, puisqu'en 1973 ce projet a été abandonné.

Les magistrats se réunissent quatre fois par an en plénière et la commune de Collex-Bossy est représentée par les trois membres de l'Exécutif. En sus, des groupes de travail – Social et culture – Aménagement et mobilité (discussion du plan d'action cantonal des transports publics 2019-2023) – Sports – Déchets (élaboration d'une offre publique avec les communes de la rive droite du lac) – Sécurité et feu – Aéroport – se réunissent pour traiter de sujets d'intérêt régional.

**Office intercommunal de l'Etat civil,  
à Pregny-Chambésy**

Fondé en 2001, il regroupait à l'époque les communes de Bellevue et Pregny-Chambésy. Un an plus tard, Collex-Bossy et Genthod sont venues l'agrandir. En 2008, c'est le Grand-Saconnex qui s'est à son tour rattaché à ces quatre communes pour former un nouvel arrondissement composé de 23'343 habitants.

**Groupelement intercommunal de  
l'Organisation régionale de protection  
civile de Valavran (ORPC), à Versoix**

Fondé le 25 avril 1994, il regroupe les communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix.

**Groupelement intercommunal de la crèche  
«Les 4 saisons», à Bellevue**

Fondé le 2 mai 2007 afin d'offrir des places pour les enfants des communes partenaires – Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Pregny-Chambésy – et financer la construction d'un nouveau bâtiment achevé et inauguré en 2013 sur le territoire de Bellevue.

**Groupelement intercommunal  
du Stade Marc-Burdet, à Collex-Bossy**

Fondé en avril 2007, par les magistrats des communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy, dans le but de démolir et reconstruire le bâtiment, les vestiaires et la buvette du Stade Marc-Burdet, situés route de Vireloup 16 à Collex-Bossy. Les nouvelles installations sont maintenant propriété du Groupelement; ce dernier a également en charge l'entretien des terrains.

**GICORD, Groupelement intercommunal  
de compostage de la rive droite  
du lac, situé chemin du Marais-du-Four,  
à Bellevue**

Fondé en 1999, il regroupe les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix.

**Groupelement des législatifs de la rive  
droite du lac (GLRD)**

Fondé le 16 novembre 2005 par les présidents des Conseils municipaux des communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix. De par son organisation politique, la commune de Céligny n'a pas adhéré. Le GLRD est un groupelement intercommunal autonome, agissant dans le respect de la législation. Il ne possède aucun pouvoir particulier. Les buts sont notamment de favoriser la communication intercommunale et valoriser les actions et réflexions des entités délibératives communales.



L'action sociale communale vise à maintenir et renforcer le lien avec la population en général, les jeunes et les personnes âgées, par des animations diverses.

## **Aide humanitaire internationale**

La commune soutient l'effort traditionnel de Genève dans l'aide humanitaire à l'étranger. Avec des moyens proportionnels à la commune, elle s'est focalisée sur l'aide à l'accueil des réfugiés dans le canton et s'est matérialisée par un soutien financier à l'Hospice Général, dont le directeur Christophe Girod a exposé à la commission sociale les enjeux de son organisation.

Le montant total attribué s'est élevé à 25'000.00 F en 2016.

## **Aide sociale nationale**

La mairie apporte des subsides à des associations et fondations actives dans les domaines de l'enfance et la jeunesse, la santé mentale et les handicaps, et la précarité des aînés et des familles.

Le montant total attribué s'est élevé à 10'300.00 F en 2016.

## **Animation pour les aînés**

La volonté d'associer les personnes âgées à la vie sociale de la commune s'est traduite par diverses activités en 2016.

## **Repas des aînés**

C'est nonante seniors qui ont participé le 14 avril à une journée avec repas, jeux et danse à la Ferme du Château. Après avoir dégusté un apéritif dans la cour du

domaine, les convives ont été invités à se rendre dans la salle « Sofia » pour partager un repas agrémenté de jeux et de tours de piste. Mention spéciale pour le concours de devinettes musicales qui se termina par l'écrasante victoire des femmes sur les hommes. Un moment bien agréable de partage avec des souvenirs impérissables.

## **Sortie aux Automnales**

En lieu et place du traditionnel goûter de fin d'année, les aînés ont cette année été conviés à participer à une journée aux Automnales.

Trente-deux seniors, l'Exécutif au complet et une conseillère municipale ont répondu présent. La journée a débuté avec un premier tour guidé des attractions de l'exposition, puis une visite des maquettes des différents projets d'urbanisme de Genève et l'extension de l'aéroport, une dégustation de vins et produits du terroir et la découverte de la ferme éphémère. Ensuite, il était temps de partager un repas servi à la Taverne genevoise et de poursuivre la journée par un spectacle de cabaret. Une journée remplie de belles rencontres.

## **Anniversaires des nonagénaires**

L'Exécutif a transmis les bons vœux de la commune à Messieurs Ernst Plüss, Dikran Izmirlan, Charles Leder et en fin d'année à Madame Barbara Roder. La mairie espère que tous les quatre gardent la santé entourés de leurs proches.

## **Escalade**

Cinquante-six seniors de plus de 80 ans ont reçu une petite marmite de l'Escalade en

chocolat lors d'une visite par une conseillère ou un conseiller municipal, un membre de l'Exécutif ou Danielle Toninato.

### **Jeunes**

La traditionnelle et sympathique « Fondue des jeunes » organisée le 3 mars a réuni une vingtaine de jeunes entre 17 et 22 ans, une dizaine de représentants de la mairie et du Conseil municipal, et une dizaine de « cuisiniers » joueurs de boules. Un tout grand merci à l'équipe de l'Amicale de pétanque qui prépare avec soin de délicates et onctueuses fondues depuis de nombreuses années. Entre retrouvailles et nouvelles rencontres, certaines problématiques communales, desquelles ont germé plusieurs idées séduisantes, ont été abordées.

### **Centre aéré**

Lors de la création du centre aéré, fonctionnel les deux premières semaines de vacances d'été, et destiné aux enfants âgés de 4½ à 12 ans, la gestion avait été confiée à une association. Les membres du comité ont pris la décision de démissionner car leurs enfants n'étaient plus à l'école de Collex-Bossy et aucune relève ne s'est annoncée. Dès lors, la commune s'est résolue à prendre le relais. En discutant avec la Fondation genevoise d'animation socioculturelle – FASE – proposition a été faite de s'associer aux communes de Meyrin et Pregny-Chambésy pour assurer l'accueil en 2016 durant les deux premières semaines des vacances d'été.

Pour Collex-Bossy, huit enfants par semaine ont été acceptés dans le centre aéré de l'école

de Cointrin avec un transport organisé par minibus. Les enfants ont pu participer à l'école du cirque, aller à la piscine et profiter d'une nouveauté : la confection des repas sur place par un cuisinier. L'encadrement est assuré par une équipe d'éducateurs spécialisés de la FASE.

L'appui financier de la commune s'est élevé à 2'687.00 F.



## **Bibliobus**

Le bibliobus stationne trois heures, un mercredi par mois, devant le local de la voirie. Il faut constater une baisse de fréquentation ces dernières années. 170 personnes, en 12 passages, ont profité de cet espace avec une moyenne de 14 personnes pour 127 prêts par tournée. Le service est gratuit pour les habitants et la contribution communale s'élève à 2'664.00 F.

## **Chapelle, centre culturel**

Un programme culturel varié a pu être présenté grâce à la collaboration établie, depuis la réhabilitation de la Chapelle de la Persécution en 2001, avec le CPMDT – conservatoire populaire de musique, danse et théâtre – par le biais d'un de ses anciens doyens, Gérard Zihlmann.

La commission culture/information en charge de la programmation a proposé en 2016 :

- > Concert annuel de la Sinfonietta
- > Quatre concerts de musique classique
- > Deux concerts de jazz
- > Un concert tango revisité
- > Troupe de théâtre d'enfants Binokyo sous le thème « Toujours plus haut »
- > Un one man show « Eugène »
- > Un film sur le Sri-Lanka
- > Un spectacle de marionnettes « Les Croquettes »
- > Une conférence sur les bornes de Genève

Cette liste a été complétée par les auditions des élèves de flûte et piano de Laurence Ledrappier.

Le budget des activités culturelles est désormais totalement intégré dans le budget communal et s'est élevé à 15'000.00 F en 2016.

## **Art en campagne**

Une sixième édition du 2 juillet au 3 septembre. Art en campagne, c'est une balade bucolique de six kilomètres ponctuée de 28 œuvres à cheval entre les communes de Collex-Bossy et Ornex en France voisine. Le thème retenu pour l'édition 2016 était : « Passerelles d'espoir ». Cette manifestation artistique est initiée et financée par les communes d'Ornex et Collex-Bossy et se tient tous les deux ans. Différents prix ont été attribués et ont récompensé des œuvres variées.

La commune tient à remercier l'enthousiasme de l'infatigable comité d'organisation dont fait partie Marie-France Dutour et en particulier Meike Noll-Wagenfeld qui depuis 2009 se consacre corps et âme pour que cette manifestation au cœur de l'été soit une réussite.

## **Ecole**

Pour la rentrée d'août 2016, 157 enfants étaient inscrits, 10 de plus qu'en 2015.

Collex-Bossy fait partie de l'Etablissement scolaire Lachenal/Céligny/Collex-Bossy; en 2016, Robert Dupertuis puis Nathalie Stüdl ont assuré la direction de l'établissement.

Le Conseil d'établissement (CoEt) se réunit au minimum deux fois par an, administré par le directeur du Cycle d'orientation des Colombières, Frank Burnand, des représentants des Exécutifs, quatre enseignants des trois communes, des représentants des parents d'élèves et l'infirmière scolaire sur invitation.

Un exercice d'évacuation des locaux est organisé chaque année, et en 2016 également pour ceux du restaurant scolaire.

## **Travaux Ecole**

Le réaménagement d'une nouvelle salle de classe dans l'école a permis de démolir le vétuste pavillon provisoire qui abritait la classe 1P. Grâce à une bonne collaboration entre le département de l'instruction publique, les enseignants, le directeur et la mairie, le transfert de la classe et la démolition ont pu être accomplis durant les vacances d'été. Une bonne planification avec les entreprises mandatées et un engagement continu des employés communaux ont été nécessaires. Ces travaux ont ainsi permis d'offrir aux écoliers et à leurs enseignants de bonnes conditions de travail et dégager un nouvel espace vert mettant en valeur les bâtiments communaux attenants.

## **Ancienne école**

L'ancien bâtiment de l'école qui accueille l'espace de vie enfantine du Petit chevalier a fait l'objet d'importants travaux d'assainissement thermique des fenêtres afin de les mettre aux exigences d'isolation requises. Sous le contrôle du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie et avec l'aval du service des monuments et des sites – SMS –, ce bâtiment étant inscrit à l'inventaire, les travaux ont été conduits pendant la fermeture estivale. Sur la base du rapport de conformité de la SMS, une subvention a été attribuée qui couvrira en partie l'investissement communal consenti.

## **Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)**

### **Accueil de midi de 11h30 à 13h30**

Dès la sortie de l'école et jusqu'à la reprise des cours, les animatrices et animateurs parascolaires prennent en charge et encadrent les enfants pendant le repas. Il est servi par les cuisinières et les aides bénévoles du restaurant scolaire. Des activités ludiques ou une sieste pour les petits sont organisées après le repas. Les enfants sont ensuite reconduits à l'école.

### **Accueil de l'après-midi de 16h à 18h**

Après le goûter, les enfants se voient offrir un encadrement sous forme de jeux d'intérieur et d'extérieur, d'activités créatrices ou sportives, de visites, de bricolages ou autres. Ils bénéficient d'une écoute de qualité dans un cadre sécurisant avec des adultes bien formés qui donnent attention et disponibilité. Les enfants sont accueillis sur

inscription préalable (à moins d'un cas de force majeure).

La commune a pris en charge à 100% les coûts du parascolaire selon la nouvelle loi cantonale entrée en vigueur. Le montant s'est élevé à 157'478 F en 2016.

### **Association du Restaurant scolaire**

Au sein de l'équipe de cuisine, Natalia Maurice assure toujours avec fidélité le rôle de cheffe de cuisine, accompagnée d'Elsa Lapaire. Isabel Simonin a rejoint l'équipe en octobre 2016. Il faut également souligner la fidélité des précieux bénévoles qui viennent chaque jour aider pour le service des repas aux enfants et pour les rangements. Sincères remerciements à Jimmy Pasquali, Ferdinand Sprich, Marie-France Golay et Jean-Claude Dutruel.

En 2016, le Comité était composé de : Cédric Zurn, président, Skander Chahlaoui, trésorier, Valérie Betto, Christine Bader et Caroline Simonin.

La fiduciaire ACTA SA a assuré la comptabilité, la facturation et la gestion des débiteurs jusqu'au 31 décembre 2016. La fiduciaire AMS Audit SA a effectué la révision des comptes.

Des travaux d'amélioration de la cuisine ont été réalisés en 2016 soit la suppression des armoires en bois et la création d'un plan de travail avec rangements en inox. Un grand merci à la mairie pour la prise en charge financière de ces travaux. Un nouveau four à vapeur et un frigo professionnel ont

également été achetés pour améliorer les conditions de travail de l'équipe de cuisine.

L'année 2016 s'est terminée sur un résultat négatif de 34'812 F. Ce déficit avait été budgété afin de réduire les réserves financières de l'association. Il s'explique en particulier par les investissements consentis dans les équipements de cuisine et par la réduction de la subvention communale.

Le label « fourchette verte » est toujours maintenu et un soin particulier est apporté à la qualité des repas en privilégiant les produits frais, les repas équilibrés et les produits du terroir.

Le bilan concernant les promotions 2016 est très positif au niveau des stands de nourriture et des animations. Avec le bénéfice du bar, l'association a financé le stand maquillage, le carrousel et le clown Filibert.

En octobre 2016, une convention a été signée chez un notaire avec l'ancienne trésorière de l'association pour le remboursement du montant dû. Le jugement n'a pas encore eu lieu.

### **Quelques chiffres**

Pendant l'année scolaire 2015/2016, le restaurant scolaire a servi 11'645 repas. Cela correspond environ à 70/75 repas par jour. Il y avait 130 enfants inscrits au restaurant scolaire. Le prix du repas est inchangé depuis plusieurs années, à savoir 7.50 F pour les enfants habitant Collex-Bossy et 10 F pour les enfants n'habitant pas la commune.

Pour toutes questions ou renseignements :  
[www.restoscolairecollexbossy.ch](http://www.restoscolairecollexbossy.ch)  
[contact@restoscolairecollexbossy.ch](mailto:contact@restoscolairecollexbossy.ch)

Pour le Comité,  
 Cédric Zurn, président



### **Association de parents d'élèves de Collex-Bossy – APE**

L'APE a participé à la vie communale et à celle de l'école en organisant ou coopérant à diverses manifestations, dont notamment :

- > Matinée « Jeux de société » en famille et autour d'un petit-déjeuner.
- > Chasse aux œufs avec le lapin de Pâques et goûter offert à tous les enfants de l'école.
- > Traditionnel vide-grenier avec une animation pédagogique sur le thème des abeilles par API Genève.
- > Fête des Promotions avec un coin pour les petits, un stand assiettes-apéritif, pâtisseries/desserts et brochettes de bonbons.
- > Accueil le premier jour d'école des parents et des élèves de 1P Harmos par un stand d'information avec cafés-croissants et distribution de réflecteurs à accrocher au sac à dos.
- > Journée « A pied à l'école » : trois lignes de Pédibus et une de Vélobus ont été mises en place le matin du 23 septembre avec à 16h un goûter et une activité « 1001 Roues ».
- > Soirée-débat « Harcèlement à l'école » en collaboration avec les APE des communes voisines.

- > Entraînements à la course de l'Escalade quatre dimanche matins avant la course du 3 décembre 2016.
- > Confection de la traditionnelle soupe de l'Escalade dans la marmite romaine communale, puis distribution aux élèves et enseignants à midi. Bris de la marmite en chocolat l'après-midi.
- > Distribution du vin et chocolat chauds ainsi que les pâtisseries confectionnées par les parents lors du Concert de Noël de l'école.

Tout au long de l'année, diverses rencontres avec les enseignants et la directrice de l'école, la Mairie et d'autres partenaires ont lieu pour mettre au point les différentes activités et pour cibler les besoins auxquels l'APE pourrait répondre. L'association est aussi représentée au Conseil d'établissement CoEt par sa présidente et une déléguée des parents d'élèves.

Pour le comité,  
 Magali Chahlaoui-Girod, présidente  
[www.ape-collex-bossy.ch](http://www.ape-collex-bossy.ch)

## Espace de vie infantine

### «Le Petit Chevalier»

2015 ayant servi son lot de turbulences, le comité se réjouit d'avoir vécu une année 2016 paisible et sereine basée sur la confiance réciproque de tous les acteurs du Petit Chevalier, soit les parents, les représentants des mairies de Collex-Bossy et Bellevue et l'équipe éducative, bien entendu.

Les relations avec le service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) sont radieuses et le projet pédagogique porté par l'équipe éducative a été approuvé dans son entier.

Les finances sont saines et maîtrisées et la mise à jour des dossiers administratifs avec les autorités fiscales cantonales est maintenant terminée. L'externalisation de notre comptabilité et de notre suivi administratif chez un prestataire professionnel a été la décision qu'il fallait prendre pour qu'un comité bénévole puisse apporter sérieux et précision dans ses obligations de gestion.

Patricia Morel, Pat, s'est complètement acclimatée à son rôle de responsable opérationnelle de l'institution et a su créer autour d'elle une ambiance riche permettant l'émulation de tous. Le comité apprécie fortement son implication quotidienne, la dynamique qu'elle insuffle à son entourage et l'empreinte qu'elle laisse sur son passage.

L'équipe a quelque peu évolué : ainsi Vincent a choisi de tenter une nouvelle expérience professionnelle, Véra et Séverine ont apporté leur joie de vivre dans le cadre de rempla-

cements. Parce que la formation de notre personnel revêt une importance particulière, le comité se réjouit d'annoncer que Pat s'est engagée dans un CAS en gestion d'équipe et conduite de projet, que Sandra a obtenu son diplôme d'ASE, que Sandrine est maintenant diplômée en formation professionnelle, que Mélanie entreprend une formation passerelle et que Tiffany aborde sa dernière année d'apprentissage. Finalement à l'échelle de l'équipe, un cours de samaritains a été dispensé.

Cet élan positif a permis plusieurs réalisations en particulier :

- > Le projet d'un nouveau jeu extérieur pour les plus petits.
- > La fête des 20 ans du Petit Chevalier.
- > La participation en commun avec l'école de Collex-Bossy à la fête des promotions.
- > Le partage de la soupe de l'escalade avec les enfants de l'école de Collex-Bossy.
- > La décoration de Noël du sapin communal et le spectacle à La Chapelle en présence de nombreux parents et édiles communaux.

D'autres événements permettant d'associer les parents et les habitants de Collex-Bossy ont permis d'égayer le quotidien du Petit Chevalier tout au long de l'année tels que buffets canadiens et promenades dans la campagne communale.

Nous ne pouvons conclure ce bilan 2016 sans évoquer quelques projets pour 2017 soit :

- > La future labellisation « approches éducatives positives » (APEPO) qui associe toute l'équipe dans ce travail.
- > Une rencontre le 22 mai 2017 avec les



parents sur le thème de la gestion des émotions des enfants, animée par l'association APEPO.

> La réintégration des repas à midi pour autant que les modalités techniques et financières soient supportables pour l'association et l'équipe éducative.

La commune apporte une subvention de 140'000 F à l'association.

Le comité et l'équipe éducative  
www.petitchevalier.ch



## Crèche intercommunale

### « Les 4 saisons »

#### Manifestations

Juin 2016 : mini-Paléo des tout-petits et Fête de la crèche sous les couleurs de la Suisse ont rassemblé tous les enfants autour de la musique durant trois jours.

La journée du goût en septembre a permis aux parents de venir manger à la crèche avec leurs enfants. Un moment exceptionnel de convivialité et échanges riches de découvertes pour les parents, pour les enfants ainsi que pour l'équipe éducative.

L'année 2016 a été clôturée avec un Noël à la crèche joyeux, festif et avec la traditionnelle visite du père Noël mais aussi des magnifiques et adorables poneys qui ont permis aux enfants de découvrir les joies de l'équitation.

Plusieurs projets à moyen et long terme ont été mis en place :

- > Projet intergénérationnel en collaboration avec l'EMS le nouveau Kermont à Pregny-Chambésy.
- > Projet intégration des enfants à besoins spécifiques en collaboration avec Clair-Bois.
- > Projet environnement : sensibilisation des enfants au respect de la nature et au tri des déchets, favoriser les liens avec les animaux (les poissons et lapins dans la crèche), organiser des sorties extérieures tous les jours et participer à des randonnées dans la petite forêt pour apprendre à jouer toute la journée avec les trésors de la nature.
- > Projet « mini-sport » et « youpl'à-bouge » : une fois par semaine cours de zumba et tous les jours des jeux qui font bouger.
- > Projet de rédaction d'un livre de recettes en collaboration avec le chef cuisinier « les recettes 4 étoiles des 4 Saisons ».

#### L'équipe

L'équipe comprend 40 collaborateurs incluant un chef cuisinier, une intendante, une adjointe pédagogique et une directrice. L'équipe éducative est composée de 21 éducatrices et huit éducateurs, six apprentis ASE en formation et deux éducatrices ES en formation. L'équipe est également complétée de cinq aides et une stagiaire. La crèche est un lieu de formation important dans le secteur de la petite enfance.

Le cuisinier, depuis 12 ans au sein de la crèche, est parti à la retraite en 2016.

### Actualités et perspectives

La capacité d'accueil de la crèche intercommunale est de 88 enfants par jour de 7h à 18h30. 118 enfants étaient inscrits à la crèche en 2016. L'équivalent de 84 places à plein temps étaient occupées :

Nombre d'enfants inscrits par communes :

Commune de Bellevue	55
Commune de Collex-Bossy	15
Commune de Genthod	26
Commune de Pregny-Chambésy	22

Nombre de place par communes équivalent plein temps :

Commune de Bellevue	40
Commune de Collex-Bossy	10
Commune de Genthod	15
Commune de Pregny-Chambésy	19

En 2017, la commune de Genthod passera à 18 places.

L'appui financier de la commune pour le fonctionnement en 2016 s'est élevé à 180'357.00 F.

### Supernounou – Accueil familial de jour

Cette association, à but non lucratif, met en relation les familles d'accueil et celles désireuses de faire garder leur enfant. C'est une structure intercommunale subventionnée par les communes de la rive droite du lac dont Collex-Bossy.

L'association, avec le soutien de quinze communes genevoises, a demandé un assou-

plissement de la procédure d'autorisation pour les accueillantes familiales de jours par l'octroi d'une autorisation provisoire avant la fin de leur formation. Cette démarche leur permettait d'accueillir des enfants plus rapidement. Le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour n'est pas favorable à la délivrance d'une autorisation provisoire, le règlement sur les structures de la petite enfance et l'accueil familial de jour précisant que la formation fait partie du processus conduisant à l'autorisation et doit être suivie avant l'accueil des enfants.

La subvention annuelle communale s'est élevée à 9'377.00 F en 2016.

## Mérite communal

Lors de l'apéritif des vœux de la nouvelle année, le maire, sur décision du Conseil municipal, a décerné le mérite communal à Frédéric Probst pour l'exemplarité de son engagement de 28 années au sein de la Compagnie 24 des sapeurs-pompiers de Collex-Bossy, et par son dynamisme d'entrepreneur dans ses activités professionnelles locales, qui contribuent au rayonnement de la commune.

Frédéric Probst a rejoint la Compagnie 24 en 1988 en qualité de sapeur-pompier, puis en a assuré le commandement dès 2005 à la suite d'Eric Voramwald.

A travers ce mérite communal, ce sont les qualités individuelles de Frédéric Probst qui sont récompensées. C'est aussi la Cie 24 avec ses sapeurs actuels et anciens et leurs commandants anciens et actuel qui sont honorés. De même, c'est l'esprit du don de soi au service de la communauté, c'est-à-dire, au service du bien commun, qui est porté en exemple.

Frédéric Probst s'est engagé pour ses sapeurs, leur formation, leurs entraînements, leur recrutement, leur commandement et aussi pour les divertissements avec les sorties et les voyages organisés pour eux et les anciens.

## Manifestations communales

### Apéritif des vœux

Cette soirée conviviale donne l'occasion à la population de rencontrer les membres de l'Exécutif, du Conseil municipal, le per-

sonnel communal ainsi que les représentants des différentes associations communales, les viticulteurs et les nouveaux habitants, elle a eu lieu le 12 janvier.

La partie officielle a été menée par la présidente du Conseil municipal, Dorothea Noll, agrémentée par des intermèdes de la Chorale de la Prêle et par un diaporama réalisé par la présidente retraçant les activités de l'année 2015.

La soirée s'est poursuivie par une agape, toujours délicieuse et prisée, préparée par l'auberge communale et servie par les dames de l'Union des paysannes.

### Fête des promotions

C'est par le cortège des enfants, sur le thème du « jardin », accompagné en musique par l'Harmonie de Genthod-Bellevue que la fête des promotions a débuté le samedi 2 juillet. Après la partie officielle, les enfants rayonnants ont pu profiter des animations mises à leur disposition pendant la soirée. Pour se désaltérer, petits et grands, ont pu bénéficier du bar tenu par l'association du restaurant scolaire. Pour se sustenter, l'association de parents d'élèves, le club de judo, le FC Collex-Bossy, la Confrérie de l'Épée de Bossy sur Collex et un « food truck thaï » ont concocté de bons plats diversifiés. Pour terminer la soirée, tout le monde a pu se déhancher au rythme de la musique du DJ.

Cette fête n'aurait bien sûr pas été possible sans le travail du personnel communal, des bénévoles, des différentes associations communales engagées, des conseillers

municipaux, des jobs de jeunes, qui ont donné de leur temps pour l'organisation, la mise en place et les rangements de la fête. Immense merci à tous!

### **Fête nationale**

C'est le traditionnel et apprécié concert de la Fanfare de Ferney-Voltaire qui a ouvert les festivités. Pour les gourmands, un repas a été préparé par la compagnie des sapeurs-pompiers de Collex-Bossy. John Schmalz, président de l'office de promotion des produits agricoles de Genève, était invité pour l'allocution. Après la partie officielle, les enfants ont défilé avec les lampions fabriqués plus tôt sous la houlette de Sylvie Malherbe aidée par Josseline Basler, Virginia Doss, Sabrina Höhener et Camille Métayer, accompagnés en musique par l'accordéoniste Olivier Emonet et le char « Bar du feu » de la Confrérie de l'Épée de Bossy sur Collex. La fête s'est poursuivie autour du feu de joie avec le verre du feu et les feux d'artifices, puis avec un bal avec l'orchestre The Pebs.

Sincères remerciements à tous les acteurs ayant œuvrés pour la réussite de cette fête conviviale et rassembleuse.

### **Fête nationale 2017**

La commission Loisirs a proposé d'organiser à l'avenir la Fête nationale le 31 juillet. Un sondage a été envoyé à la population, seuls 28 habitants ont répondu, dont 16 ont émis le souhait d'une fête le 31 juillet. Après discussion et évaluation des différents arguments, une majorité du Conseil municipal s'est dégagée pour organiser la prochaine Fête nationale le 31 juillet 2017.

### **Fête de l'Escalade**

Pour la quatrième année consécutive, la Confrérie de l'Épée de Bossy sur Collex a la charge d'organiser en collaboration avec la Mairie et la commission Loisirs la fête de l'Escalade. « Les fruits et légumes de nos jardins » était le thème choisi en 2016.

Bien que seule une partie de la population ait répondu présente le vendredi 9 décembre, les habitants ont pu profiter du cortège accompagné par l'orchestre Palenque La Papayera, de la soupe offerte par la commune ainsi que de la raclette. Comme le veut la tradition, le Cé qué l'aino a été entonné par l'assemblée et la marmite en chocolat a été brisée sous les yeux ébahis des enfants avides de douceur. La soirée s'est poursuivie en musique et le clown présent a capté petits et grands.

Des remerciements sont adressés à tous les organisateurs qui permettent d'animer la commune.

### **Sortie du Conseil municipal**

C'est par une belle journée d'automne que le Conseil municipal, l'Exécutif et le personnel communal, accompagnés des conjointes et conjoints et de leurs enfants ont été conviés à la découverte de la commune et ses différents commerces de proximité.

La balade commence chez API, commerce d'apiculture et désormais agence postale, par une dégustation de différents miels accompagnés de boissons chaudes servies par le Collex's Café. La promenade se poursuit jusqu'au Domaine du Château pour

une dégustation des vins agrémentés par des saucisses de moutons confectionnés par Oliver Noll. Il est temps ensuite de passer au repas de midi, l'auberge communale sert un excellent chili con carne de bison avec des vins des Frères Jacquat.

La promenade qui suit mène les participants le long du Marquet jusqu'à Bossy à la ferme des frères Girod pour déguster en dessert différentes sortes de pommes. Dans cette même ferme, Hansruedi Roder partage son enthousiasme en faisant découvrir ses huiles. Le château d'eau de Bossy accueille la suite de la journée avec les explications de son fonctionnement pour les adultes et un spectacle de magie pour les enfants.

Le but final était la ferme de Rosière chez Laurent Girardet qui a partagé sa passion pour ses élevages de bisons, wapitis et les chevaux, autour d'une délicieuse viande séchée de bison et des pizzas confectionnées par la Buvette du stade et servies avec des vins de la Cave de Genève. Un quizz sur la commune a animé la journée et passionné les participants. Cette conviviale sortie s'est prolongée tard dans la soirée pour certains.

Des remerciements sont adressés au secrétariat de la mairie pour l'organisation parfaite de cette sortie qui a permis de resserrer les liens entre tous les acteurs de la commune.

### **Stade Marc-Burdet**

Le bâtiment et les terrains sont gérés par le Groupement intercommunal du Stade Marc-Burdet dont la présidence est assurée par Arnaud Ythier pour la législature en cours.

A la demande de Collex-Bossy, une révision des statuts du Groupement a été étudiée. A l'origine, les statuts prévoyaient que chaque commune participe au fonctionnement à parts égales, et pour les investissements Collex-Bossy en supporte à elle seule la moitié et la moitié restante est partagée par les trois autres communes. Après plusieurs séances des magistrats, il a été admis que les charges d'investissement soient divisées à parts égales.

La révision approuvée par délibérations par les quatre communes membres, Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy, qui pour être validée devait être acceptée par chacune d'elles permet désormais une répartition à parts égales des charges d'investissement.

Ce changement a permis d'accorder un crédit de construction de luminaires pour les deux terrains d'entraînement dénommés « Genthod » et « Bellevue » des 17 équipes, notamment juniors, du FC Collex-Bossy et ainsi répondre à la croissance de ses membres.

Une demande de dépôt de référendum a été faite par un habitant de la commune pour les luminaires; le référendaire a abandonné l'idée d'aller de l'avant.

Finalement, l'autorisation de construire des luminaires a été accordée en décembre par le département concerné mais a fait l'objet de recours auprès du Tribunal administratif de première instance de plusieurs riverains. La procédure suit son cours.

Tout au long de l'année, la Mairie a porté ses efforts pour développer une information et une communication accrue avec les habitants. Une population et des décideurs informés sont le meilleur garant de l'exercice d'une démocratie saine. Cela s'est fait à travers différents canaux.

## **Collex-Bossy infos**

Le traditionnel journal communal, auquel contribue la commission information, a paru à quatre reprises : printemps, été, automne et hiver. Il informe des différentes activités et événements qui se déroulent sur la commune.

## **Site internet**

Le site web de la commune [www.collex-bossy.ch](http://www.collex-bossy.ch), a fait l'objet d'une attention toute particulière pour le mettre à jour très régulièrement ainsi que pour faciliter l'accès à des documents de base, tels que les procès-verbaux du Conseil municipal, les rapports administratifs et financiers annuels et divers autres sources d'information. Ainsi le site internet est une référence fiable d'information communale. Il est utile par ailleurs de rappeler que la plupart des documents sont consultables en mairie sur demande.

## **Page Facebook**

Une page Facebook « Collex-Bossy » est également à disposition et informe des actualités.

## **Tous-ménages**

36 tous-ménages ont été distribués en 2016.

## **Séances publiques**

Les trois séances d'information publique organisées sur les projets communaux et extra communaux en 2016 ont permis de rencontrer la population, communiquer et établir des liens directs sur des sujets importants et des choix déterminants. La mise en place d'une boîte à idée électronique a permis de prolonger ces échanges.

## **Compte rendu administratif**

Il est publié une fois par année comme le demande la loi sur l'administration des communes (LAC). Une version papier est envoyée à chaque citoyen qui le demande ; la version électronique est téléchargeable sur le site internet. Il est illustré en 2016 par les photos en pleine page de Nicolas Crispini, photographe, habitant de Collex-Bossy.

## **Patrouilleuses scolaires**

Une procédure entreprise avec les services du Conseiller d'Etat Pierre Maudet, ainsi que l'état-major de la police de proximité, a permis de déboucher sur une autorisation de recrutement et de formation de deux patrouilleuses scolaires en alternance, pour une prise de fonction début 2017 et ainsi sécuriser le passage piétons à l'arrêt de bus Collex-Ecole.

## **Pompiers**

### **Passation du commandement de la compagnie 24**

La cérémonie officielle s'est déroulée le 25 juin avec solennité, émotion et humour. Après 28 années au sein de la compagnie, dont 11 comme commandant, Frédéric Probst passe le relais au capitaine Eric Hubmann avec effet au 30 juin 2016. Frédéric Probst a remarquablement œuvré pour conduire, développer et renforcer la compagnie qui compte 27 sapeurs volontaires au service de la sécurité des biens et des personnes. C'est avec gratitude et admiration que les allocutions ont salué son départ. Le nouveau commandant a reçu ses insignes de capitaine et les documents de commandement au terme d'une exigeante formation d'officier et d'un engagement constant au sein de la compagnie depuis l'an 2000.

### **La Compagnie en 2016**

La compagnie des sapeurs-pompiers compte au 1er janvier 2016 un effectif de 27 sapeurs.

### **Rétrospective**

Le premier point fort de l'année 2016 : la passation de commandant. Le deuxième : l'incendie du hangar de la ferme Mermillod

au lieu-dit les Biolays. Cette intervention a été pour les nombreux nouveaux sapeurs un baptême du feu, y compris la première intervention d'envergure pour le nouveau capitaine Eric Hubmann et en sa qualité de chef d'intervention.

### **Polycom**

Progressivement les radios traditionnelles VHF seront retirées et seules les radios numériques seront utilisées. La compagnie a formé des spécialistes et reste à la recherche de sapeurs motivés pour ces postes de plus en plus techniques.

### **Projet intercommunal**

Le projet de coopérations intercommunales entre les communes de la rive droite du lac par un regroupement des chefs d'interventions reste à l'étude. Les prochaines réunions devraient donner les nouvelles directives et une direction sur l'avancement du projet.

Le choix pour un véhicule intercommunal destiné au piquet a été défini et présenté aux responsables exécutifs des communes qui doivent rendre leurs décisions.

### **Points forts de l'année**

La compagnie est intervenue à onze reprises durant l'année 2016. L'état-major s'est réuni dix fois pour planifier et organiser les différentes stratégies d'avenir de la compagnie et l'encadrement global.

Huit exercices de compagnie, sept exercices de porteurs d'appareil respiratoire, six exercices de travail en hauteur de détachement antichute et un cours de cadre destiné à

anticiper les exercices et contrôler l'administration de la compagnie, ont été planifiés et organisés. Cinq écoles de formation ont été effectuées, deux écoles de sous-officier terminées et une école de sous-officier partielle. Divers cours de perfectionnement, école PR, préposés aux appareils PR, feux-bleus, radios, cours techniques d'officiers ont également été suivis en 2016.

Quatre aspirants ont été admis, la compagnie a enregistré une démission, le départ en retraite du capitaine, deux sapeurs ont été promus au grade d'appointé et deux décès sont survenus chez les retraités, Jean-Louis Burdet et Robert Baumgartner.

De plus, elle a participé activement à la Fête du 1er août et a collaboré à huit activités communales par des gardes de préservation.

Le budget de fonctionnement 2017 s'élève à 98'900.00 F.

[www.pompiers-collex.ch](http://www.pompiers-collex.ch)

### **Protection civile – Office régional de protection civile (ORPC)**

L'ORPC de Valavran réunit sept communes pour environ 37'000 habitants. Les 278 astreints ont réalisé 1171 jours cumulés durant les cours de répétition, les interventions au profit de la collectivité et les interventions réparties sur 33 cours d'une durée de un à cinq jours.

Onze interventions sont relevées en 2016 dont notamment le feu du hangar de la ferme Mermillod. La protection civile a placé

l'éclairage en fournissant l'alimentation électrique au travers de groupes électrogènes et a assuré le ravitaillement pour les sapeurs-pompiers engagés.

Cet organisme met également ses forces à disposition dans certaines manifestations: (Don du sang, Derby des bois, Tour de Romandie, Paléo, Net'Léman, nettoyage des rives du lac, Journées du patrimoine, etc.). L'ORPC dispose d'un équipement performant prêt à être engagé rapidement.

### **ORPC Valavran**

Office intercommunal PCi  
Rue des Moulins 6, 1290 Versoix  
T/F 022 775 66 56  
[www.orpcvalavran.ch](http://www.orpcvalavran.ch)  
Commandant: Stéphane Granger

Le rapport annuel complet de la protection civile peut être téléchargé sur le site internet: [www.collex-bossy.ch](http://www.collex-bossy.ch) (rubrique: vivre à Collex-Bossy, sécurité, protection civile).

### **Barrière douanière de Bossy**

Les autorités communales tiennent fermement à ce que la circulation des véhicules privés reste interdite entre 19h et 7h au passage douanier de Bossy. Hormis les TPG, cet accès ne permet pas la mobilité transfrontalière pendant cet horaire. Depuis quelques années, une société privée de surveillance est en charge des ouvertures et fermetures de la barrière et profite de sa présence sur la commune pour effectuer des rondes de surveillance afin d'assurer la sécurité aux abords des bâtiments et espaces communaux.





## Décorations de Pâques

Une multitude de lapins et de poules a élu domicile pendant la période de Pâques dans la fontaine de la route de Vireloup, c'est Claire-Lise Rose qui a mis son talent à disposition pour cette décoration. A la fontaine de Bossy, des Minions mignons se sont installés, l'œuvre des enfants des activités parascolaires sous la houlette de Véronique Bobetso.

## Décorations de fin d'année

Pour les fêtes de fin d'année, la fontaine de la route de Vireloup s'est transformée en station de ski! Ce sont les élèves de l'école, sous la responsabilité de leur enseignant Fred Bühler, qui ont eu cette belle imagination. Les enfants du Petit Chevalier ont comme chaque année décoré magnifiquement le sapin en face de l'ancienne poste. Le rond-point de la pomme est devenu le rond-point du Père Noël pendant les festivités grâce à la créativité des enfants du parascolaires sous la responsabilité des animatrices. Quant à la fontaine de Bossy, c'est Claire-Lise Rose qui y a déployé son talent. Il ne faut pas oublier l'entrée du Château parée de ses plus beaux atours par le jardinier du domaine.

Merci d'avoir illuminé le village pour le plus grand plaisir des yeux des passants et pour cette belle collaboration.

## Forêts

L'association des propriétaires de forêts a géré la première phase de coupe de bois de la commune. Suivant un plan d'entretien établi, ce dernier devrait s'étendre jusqu'en 2021.

## Nettoyage des bois

Par une température presque caniculaire, 25 bénévoles, dont huit enfants, ont participé au traditionnel nettoyage des bois le samedi 10 septembre. Quelques objets insolites ont été ramassés : une batterie de voiture, un sac plein de pizza, un sac pique-nique complet. Il est heureux de constater que la récolte diminue chaque année.

Des sincères remerciements sont adressés à tous les bénévoles.

## Unireso

Une subvention de 50.00 F est accordée aux jeunes commençant le cycle d'orientation sur leur premier abonnement annuel ; en 2016, huit jeunes ont fait valoir cette subvention.

## Carte journalière CFF

La possibilité offerte d'acheter deux cartes journalières à moitié prix pour les détenteurs d'un abonnement demi-tarif CFF, sans restriction d'âge, rencontre de nombreux amateurs.

## Transports publics

Corolaire au développement de Collex-Bossy, le transport public a fait l'objet d'une opportunité d'amélioration de la liaison avec Versoix notamment avec le cycle d'orientation des Colombières, la gare, les commerces, les services médicaux, le centre sportif de la Bécassière et Chavannes-des-Bois grâce à la prolongation de la ligne U jusqu'à Bossy. Fruit d'une convention de financement agréée entre les communes de Versoix, Chavannes-des-Bois, Collex-Bossy et les TPG ; cette ligne sera sujette à des

améliorations d'horaires et de dessertes lors du lancement du Léman express et de la reprise attendue par le canton de son financement en 2019/2020.

C'est le 12 décembre que l'inauguration du prolongement de la ligne U jusqu'à Bossy a été organisée en présence de Monsieur le Conseiller d'Etat Luc Barthassat, la présidente des TPG et les communes voisines suisses et françaises.

Pour Collex-Bossy, la participation financière annuelle est de 99'159.00 F.

### **Remise à ciel ouvert et prévention des inondations du ruisseau du Marquet**

Le 1er octobre la population des communes de Bellevue et Collex-Bossy a été invitée à venir découvrir cette réalisation en présence de Monsieur le Conseiller d'Etat Luc Barthassat.

En 2008, consciente des problèmes d'inondation, la Direction générale de l'Eau a réalisé la construction d'un bassin de rétention du Marquet au lieu-dit de la Fenière. Un deuxième ouvrage a été entrepris – 2013/2015 – pour remettre à ciel ouvert le Marquet, à la hauteur du rond-point de Vireloup, la canalisation existante n'étant plus suffisante en cas de crue. Un nouveau tracé a été proposé, basé sur le tracé historique, contournant les habitations actuelles et passant sous trois routes afin d'évacuer le surplus d'eau et en même temps rétablir la continuité biologique entre l'aval et l'amont. Un chemin pédestre a été aménagé pour permettre aux promeneurs de bénéficier du site.

Le coût total de cette réalisation s'est élevé à trois millions de francs pris en charge par le fonds cantonal de la renaturation des cours d'eau ainsi qu'une subvention fédérale au titre de la protection contre les inondations.

L'ensemble de ce projet, situé entièrement sur des terrains privés, a pu être réalisé grâce à la collaboration et la confiance des propriétaires fonciers, des exploitants agricoles et des riverains. A l'avenir, le lit et les berges du nouveau cours d'eau seront la propriété des communes qui en assureront l'entretien.

### **Mobilité douce**

Le Conseil municipal n'a pas alloué de subvention communale pour l'achat de vélos électrique en 2016. Toutefois, la subvention cantonale de 250.00 F peut toujours être obtenue auprès de la commune.

### **Bornes SIG**

Les SIG ont continué d'habiller leurs bornes en 2016, pour Collex-Bossy; une en a bénéficié au chemin de Machefer et une autre à la route de Vireloup.

### **Récupération des déchets**

Trois espaces sont à disposition :

- > Derrière le local voirie-feu à Collex
- > Au parking du Stade Marc-Burdet
- > Sur la place de l'ancienne Laiterie à Bossy

Ces trois espaces, constitués de bennes enterrées, ont plusieurs atouts non négligeables. Les déchets ménagers tels que PET, verre, papier, alu, fer-blanc, piles et les capsules de café peuvent y être déposés. Ces espaces permettent un libre accès tout au long de la

journée. L'incivilité croissante de certaines personnes qui déposent leurs déchets hors des bennes est à déplorer.

En ce qui concerne les encombrants et la ferraille, ils doivent être apportés directement à l'espace de récupération et recyclage (ESREC) des Chanâts, sur la commune de Bellevue.

### Aires de compostage

Trois aires sont à disposition :

- > Chemin des Houchettes
- > Chemin du Crest-d'El au Stade Marc-Burdet
- > Route de Bois-Chatton à Bossy

Il est rappelé que tous les restes alimentaires cuisinés sont strictement interdits. Seuls les épiluchures de fruits, de légumes ainsi que les déchets de jardin sont autorisés. Un projet de récupération des déchets de cuisine devrait voir le jour en 2017.

### Recyclage

Pour la commune, la récupération se traduit par les poids moyens suivants (par habitant en kg/an) :

Ordures ménagères incinérées	212.8	^
Verre	26.9	v
Papier	33.3	^
Divers (PET, aluminium, fer blanc, textiles)	8.68	^
Taux de recyclage	58.5%	^

La population est invitée à poursuivre ses efforts pour optimiser ces taux de recyclage.

### GICORD – Groupement intercommunal de compostage de la rive droite du lac

3'443 tonnes de déchets verts ont été traités au cours de l'année 2016, en augmentation de 90 tonnes par rapport à 2015 (+ 2.7%). Les quantités provenant de l'ESREC et des communes a augmenté cette année, même si les variations s'avèrent différentes de l'une à l'autre. En revanche, l'entreprise Jacquet a diminué ses apports à 361 tonnes (- 22.6%). La variation est difficilement explicable.

Le nombre de taxes de tri est en augmentation, passant à 76 en 2014, 61 en 2015 et 97 en 2016. Une partie de cette augmentation peut être expliquée par le changement de procédure des transporteurs. En effet, pour des raisons de sécurité les sacs ne sont plus enlevés pendant les ramassages car il leur est interdit de mettre les mains dans la trémie des camions ordures. En revanche, l'exploitant a engagé une personne supplémentaire pour ramasser des plastiques afin de diminuer encore la quantité restant dans le compost fini.

Quant au poids moyen par convoi, le plus bas se situe à Bellevue et le plus élevé à Genthod.

Le GICORD accepte des souches d'arbres depuis janvier 2014 et en a traité 41 tonnes en 2016.

L'entreprise Jacquet a exploité le site à entière satisfaction durant l'année 2016. Les collaborateurs n'ont pas ménagé leurs efforts pour satisfaire autant les communes que les entreprises privées qui ont amené des déchets verts au GICORD. Ils ont également broyé,

composté et écoulé l'ensemble de ces matériaux à la satisfaction du GESDEC (Service de géologie, sols et déchets), qui contrôle la conformité de l'exploitation du GICORD.

Pour sa 17e année d'exploitation, le GICORD a très bien rempli la mission confiée par les communes en 1999, à savoir composter les déchets verts à un prix abordable et sans nuisance.

Des remerciements sont adressés à l'entreprise Jacquet, aux services voiries des communes membres qui font des efforts pour livrer des déchets plus propres, ainsi qu'aux membres du comité et du conseil intercommunal pour leur confiance et collaboration.

### **Décharge de résidus pollués**

Les enjeux de la nécessité de nouvelles infrastructures cantonales et leur retentissement sur notre propre environnement sont au centre des préoccupations de la commune.

Genève croît démographiquement et économiquement. La recherche d'un nouveau site de décharge, à l'horizon 2022, en remplacement de celui du Nant de Châtillon, pour les résidus de combustion (matériaux pollués dits de mâchefers) de l'usine des Cheneviers, est en cours. Plusieurs sites potentiels sont répertoriés sur tout le canton. Certains sont situés sur les territoires de Versoix et Collex-Bossy.

Les sept communes concernées se sont mobilisées pour intervenir sur ce dossier avec le soutien de plusieurs associations (agriculteurs, habitants, propriétaires de forêt,

cavaliers, randonneurs) afin de s'opposer à un éventuel défigement des terroirs. Elles participent au comité de pilotage qui a pour but d'éditer des critères visant à identifier si l'un des 14 sites potentiels serait adéquat. Elles ont exprimé de nombreuses demandes et questions à l'Etat concernant le chemin d'accès, le couloir de faune, l'éloignement du site par rapport aux Cheneviers notamment. Tous les critères devront être analysés par l'Etat.

Arnaud Ythier, très actif dans ce dossier, a suggéré dès le départ d'évaluer une méthode alternative de traitement de ces mâchefers par une valorisation.

Des résolutions communes votées en 2016 par les Conseils municipaux respectifs ont expressément exigé du service de l'Etat concerné et incité le Conseiller d'Etat Luc Barthassat d'investiguer des solutions alternatives de recyclage et de réutilisation de ces matériaux selon les dispositions de la loi 8269 de mars 2001 traitant de ce sujet.

Rebondissement en fin d'année: les sept communes concernées par ce projet de décharge ont décidé de suspendre leur participation au comité de pilotage jusqu'à une prise de position définitive en 2017. Cette décision – qui n'est pas une rupture mais une suspension de participation – est motivée par le fait qu'il a été demandé au Conseil d'Etat d'examiner des solutions alternatives de recyclage de ces déchets de mâchefers afin d'éviter le recours à des énormes décharges; jusqu'à ce jour aucune proposition satisfaisante n'a été apportée.

Les communes ont travaillé dans le comité de pilotage pour définir des critères mais elles ne sont pas d'accord de les pondérer et de hiérarchiser les meilleurs sites potentiels.

### **DCMI-ME Décharge contrôlée pour matériaux inertes – Matériaux d'excavation non pollués**

Il s'agit de stocker les matériaux d'excavation provenant des travaux de routes, d'immeubles ou maisons, du CEVA et d'autres. La quantité produite à Genève s'élève à 2.5 millions de m<sup>3</sup> de déblais en 2014, soit environ 200'000 m<sup>3</sup> par mois, qui représente le volume de 80 piscines olympiques par mois. L'Etat a la charge de trouver un nouveau site de stockage.

Une enquête publique du plan directeur DCMI-ME s'est déroulée du 20 mars au 19 mai 2015. Les communes concernées, à savoir Collex-Bossy et Bellevue, par le projet de décharge contrôlée de matériaux inertes d'excavation et de remblai antibruit sur les sites du Crest-d'El-Biolays et Bracasset, proches de l'autoroute, collaborent activement pour un aménagement qui préserve les riverains.

Une première résolution édictant les conditions requises à l'implantation de cette exploitation a été votée à l'unanimité par le Conseil municipal et adressée au Conseil d'Etat en date du 26 mai 2015.

Le 1er mars 2016, les habitants ont été invités à une présentation publique où ils ont pu poser les questions qui les préoccupaient.

Le 14 mars 2016, une nouvelle résolution, établie en concertation avec la commune de

Bellevue, préavisant favorablement le plan directeur DCMI-ME en énumérant les dispositions techniques à respecter dans l'élaboration du cahier des charges de l'exploitation du site en matière d'urbanisme et aménagement, mobilité, environnement et indemnités et compensations, a été votée à l'unanimité.

Une première réunion a eu lieu avec le consortium des exploitants et les communes concernées. Des demandes complémentaires et des points restent encore à clarifier.

### **Nuisances de l'aéroport**

L'Exécutif suit attentivement avec les autres communes concernées, le développement du trafic aéroportuaire et notamment l'établissement de la fiche PSIA de l'aéroport de Genève – plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique – qui traite des nuisances sonores et des heures d'exploitation. Il se tient au courant de toute étude du retentissement sur la santé des pollutions sonores et de l'air.

## **Cheminement piétonnier de la route de l'Etraz**

Son aménagement datait de 20 ans ; la végétation avait pris le dessus et les promeneurs ne pouvaient y cheminer qu'en file indienne. Les employés communaux, aidés par un jeune de la commune, ont procédé au reprofilage de ce cheminement. Il a ainsi retrouvé son aspect d'antan avec une largeur permettant à deux personnes de se promener côte à côte.

## **Route de Collex Chicanes**

A l'époque les chicanes avaient été mises en place pour permettre une diminution de la vitesse des automobilistes à Bossy. Selon la législation, elles devraient être écartées l'une de l'autre de 50 mètres, ce n'est pas le cas. L'Etat a déposé une autorisation de construire pour remédier à cette disposition non conforme à la loi en les déplaçant de 25 mètres. La commune a déposé un recours jugeant ces infrastructures nécessaires pour le ralentissement des véhicules et la sécurité. Elle a été déboutée. Vu l'argumentaire légal, la commune n'a pas continué les démarches. Par contre, elle va tout mettre en œuvre pour obtenir un radar.

## **Marquages**

Des marquages au sol sur la route cantonale de Collex et la piste cyclable ont amélioré la sécurité.

## **Route des Fayards**

Au Crest-d'El la route cantonale des Fayards a fait l'objet de la pose d'un revêtement phonoabsorbant.

## **Route de l'Etraz, hauteur Machefer**

S'agissant d'une route cantonale, l'installation d'un trottoir a été demandée à l'Etat en raison de la dangerosité du secteur. La demande a été prise en compte et devrait être réalisée en 2017. Un feu orange sur le passage piétons en a amélioré la sécurité.

## **Autorisations de construire**

La commission en charge s'est réunie régulièrement au rythme des projets de construction, rénovation ou agrandissement sur le territoire communal.

## **Drainage/collecteurs**

Les collecteurs de drainage des eaux pluviales endommagés du Pré-de-l'Orme et du chemin de l'Orcy ont été réparés, ainsi qu'un drainage sur le ruisseau de Pissevache pour un coût de 30'000.00 F, moyennant une subvention bienvenue de l'Etat de l'ordre de 30%.

## **Radar**

Le radar de surveillance de la vitesse sur le domaine communal est régulièrement posé aux endroits jugés stratégiques.

## **Cabine WC à Bossy**

A Bossy une cabine WC destinée aux conductrices et conducteurs des TPG a été installée à l'Espace de récupération. Cette installation et son entretien sont à l'entière charge des TPG.

## **Fibre optique**

Swisscom a procédé en fin d'année au raccordement de Collex, Bossy et du Crest-d'El au réseau internet ultra haut débit,

pour une mise à disposition aux particuliers prévue mi 2017. Ces travaux permettront plus de débit dans les connexions internet, notamment en bout de ligne.

### **Barrière du chemin Prodoin**

La barrière forestière a été déplacée de 400 mètres afin d'éviter de l'ouvrir pour accéder aux parcelles cultivées.

### **Fermeture de la circulation au chemin du Crest-d'El**

Après une étude qui a abouti à une enquête publique et à une demande d'autorisation de construire délivrée ce printemps, le chemin du Crest-d'El a été modifié en impasse du parking du stade Marc-Burdet à la route de Vireloup par l'installation d'une barrière. Ce chemin permettra aux enfants et promeneurs de cheminer à pied ou à vélo en l'absence de trafic de transit et en toute tranquillité. Des discussions se poursuivent pour une éventuelle fermeture du haut du tronçon du chemin.

### **Déchets de cuisine**

L'objectif prioritaire du Plan de gestion des déchets cantonal, qui a force de loi, stipule que les déchets de cuisine devront être séparés des autres déchets ménagers ceci afin d'atteindre la barre des 50% du taux de recyclage cantonal. L'Etat a lancé une campagne et fournira une poubelle aérée avec des sacs biodégradables.

A ce jour, la commune ne possède aucune structure de ramassage des déchets de cuisine. La mairie est en phase exploratoire des différentes possibilités. Un budget a

été voté pour 2017, le déploiement de la stratégie mise en place est prévu d'ici fin 2017.

### **Abribus**

#### **Seuchat**

Afin de prévenir des tags «sauvages», un tagueur professionnel a été mandaté pour protéger la structure par un dessin sur le thème des bisons.

#### **Arrêt Vireloup**

Un candélabre solaire autonome ne générant aucune consommation électrique a été installé pour la sécurité des usagers.

#### **Bossy**

La commune a bénéficié d'une servitude ad vitam aeternam gratuite de la part des propriétaires du terrain pour le réaménagement de l'abribus de la ligne de bus Z à Bossy. Les travaux ont permis de réaménager le trottoir, l'emplacement de stationnement du terminus des bus TPG par un espace mieux intégré améliorant la sécurité de la circulation des véhicules et des piétons, et l'abribus contribuant ainsi à un embellissement du site.





## **Cimetière**

Les barrières et portails du cimetière et de l'ancienne cure ont été restaurés avec une participation financière de la Paroisse catholique de Collex-Bossy.

## **Auberge communale**

Jean-Claude Bazzi, gérant de longue date de l'auberge communale, a décidé d'entreprendre une nouvelle carrière professionnelle et de quitter la gérance de l'auberge avec effet au 15 août 2016. Après étude des différents dossiers reçus, la Mairie a choisi la continuité pour la reprise en la confiant aux cuisiniers déjà en place, Virginie et Marc Bétemps, ainsi qu'au chef de rang Laurent Juget, qui l'ont accompagné au cours de toutes ces années. Ils vont ainsi perpétuer la tradition du bison dans leur carte, pour la plus grande satisfaction des clients. La Mairie leur souhaite beaucoup de plaisir et réussite dans leurs nouvelles fonctions. Des travaux de rafraîchissement des peintures et une modification de l'éclairage ont été réalisés.

## **La Chapelle**

La Chapelle était dans un état préoccupant. Sous l'impulsion de la mairie, des travaux de réfection des façades extérieures très altérées et des peintures intérieures ont été réalisés par l'Etat de Genève, propriétaire des lieux.

## **Plan directeur communal**

En consultation à la mairie ou sur le site : [ge.ch/amenagement/pdcom-collex-bossy](http://ge.ch/amenagement/pdcom-collex-bossy).

Toutes les communes ayant établi un plan directeur ont l'obligation de le réviser dans les trois ans suivant l'approbation du PDCn (Plan directeur cantonal) par la Confédération (art. 10, al.9 LaLAT), soit jusqu'en avril 2018.

## **Parcelle communale 792 dite des « Houchettes »**

Des crédits d'investissements ont été accordés pour entamer la procédure de modification de zone et pour la mise au concours d'architecture pour le projet de construction de logements, d'un IEPA – immeuble avec encadrement pour personnes âgées –, d'un parking souterrain et de locaux de service pour cette parcelle propriété communale qui jouxte la Chapelle.

C'est le premier maillon de la création d'une centralité villageoise qui reliera les nouveaux bâtiments, la salle communale et l'école jusqu'à la ferme « Constantin ».

La demande de renseignements a été déposée en début d'année. C'est la première étape avant de déposer la demande définitive pour l'autorisation de construire.

Un jury a été constitué pour la mise au concours d'architecture SIA; il comprend quatre architectes urbanistes, deux représentants du Conseil, Dorothea Noll et Gyl Vigneron, deux membres de l'Exécutif. Le concours a été publié le 7 juin et la sélection pour le 2e tour a eu lieu le 15 juillet.

Dans la deuxième phase, un cahier des charges a été établi, le type de logement souhaité par la commune a été défini; orientation vers du loyer modéré et libre, des locaux d'utilité publique, un IEPA et un parking souterrain mixte à usage communal/privé.

Le résultat est attendu en début 2017 avec la publication au printemps 2017.

## **Fondation ou coopérative communale**

Au vu des différents projets immobiliers, les premières réflexions ont été menées pour évaluer l'utilité d'une fondation ou une coopérative communale dans le but de rassembler tous les biens immobiliers communaux.

## **Ferme Constantin**

Cette dernière bénéficie d'un crédit d'étude de concept d'utilisation et de réhabilitation. Deux groupes ont travaillé sur la faisabilité de l'utilisation de la ferme et ont présenté leurs résultats en octobre.

## **Présentation publique**

### **Parcelle communale et Ferme Constantin**

Le 23 février a eu lieu la présentation publique sur les deux objets précités en présence de Sandra Robyr, urbaniste-architecte, Patrick Vallat, architecte-économiste, qui va conduire le projet de concours, ainsi que Laurent Badoux, représentant de l'Office de l'urbanisme.

Une consultation a été ouverte sous forme d'une boîte à idées. Dix personnes ont

transmis leurs remarques ou propositions qui seront examinées et évaluées lors de la définition des objectifs et des éléments constitutifs des cahiers des charges des projets respectifs.

**Aménagement de la parcelle communale, réhabilitation de la ferme Constantin, plan localisé de quartier de la route de l'Etraz**

Le 28 novembre, la population a été conviée à participer à une présentation publique pour répondre à l'engagement de donner une information suivie sur la progression des projets initiés par la commune et présentés en début d'année.

La présentation commune est justifiée par le fait que les projets sont en phase d'initiation équivalente. Ils vont accueillir des nouveaux habitants et/ou locaux avec lesquels il faudra prévoir d'établir et favoriser les liens sociaux, revisiter les plans de mobilité, stationnement, emplacement des arrêts de bus, réfléchir au mode d'énergie, les déchets. Il s'agit aussi de saisir l'opportunité d'intégrer toutes ces problématiques dans la révision du plan directeur communal dont le travail va commencer en 2017. Une collaboration et une vision commune et globale sont établies avec les services de l'Etat.

**Plan de site de Bossy**

Conformément à la volonté exprimée en 2014 par le Conseil municipal, l'avant-projet du plan de site de Bossy a fait l'objet de discussions préliminaires avant d'être soumis au Conseil pour le démarrage de l'enquête technique en 2017.

**PACA (périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération)**

Dans le cadre du Grand Genève, des séances sont organisées afin d'intégrer tous les futurs grands projets (transports, constructions, etc.) dans le bassin franco-valdo-genevois. Des fiches par secteur sont établies. Pour la région de Collex-Bossy, il s'agit de la fiche 12 et les communes concernées insistent depuis longtemps afin que, dans les plans à long terme, soit complétée la piste cyclable entre Versonnex et Bellevue. C'est maintenant chose faite; même si la date de la réalisation reste inconnue. Dans cette même fiche 12, on voit apparaître la jonction autoroutière à Versoix/Sauverny; celle qui aurait pu être à Collex-Bossy et à laquelle Mme Fatton s'est opposée pendant des années, n'y figure plus. C'est important pour la commune car c'est tout le trafic régional qui devrait être déporté sur cet axe et déchargerait ainsi l'axe de Collex-Bossy.

**La Poste**

C'est le 17 octobre que la famille Crétard a accueilli la nouvelle agence postale de Collex-Bossy dans son commerce API à la route de Collex. La direction de la poste ayant décidé de renoncer à un office postal à Collex-Bossy jugé non rentable. Gageons que cet endroit devienne un nouveau lieu de rencontres et que la collaboration entre les abeilles et le gérant jaune s'effectue en parfaite harmonie.

Des négociations ont été entamées par la commune pour l'acquisition de l'ancien bâtiment de la Poste.



Le budget 2016 établi par l'Exécutif et adopté par le Conseil municipal a permis la réalisation des actions planifiées et agréées entre la Mairie et les diverses commissions municipales.

Les comptes 2016 approuvés à l'unanimité des conseillers présents font état d'un total des charges quasi identique à celui prévu dans le budget (écart sur le budget de moins 0,4%).

Un excédent de 505'671.00 F incluant des amortissements complémentaires a été dégagé, lié essentiellement à des recettes fiscales plus élevées qu'initialement estimées.

Le centime additionnel reste inchangé à 46.

## **Comptes de fonctionnement 2016 (en francs)**

Total des charges	4'180'657
Total des revenus	4'686'328
Excédent de revenus	505'671

Pour rappel, en 2015 le total des charges était de 4'153'703 F et celui des revenus à 4'659'401 F, avec un excédent de revenus de 505'698 F.

## **Budget de fonctionnement 2017 (en francs)**

Total des charges	4'285'629
Total des revenus	4'297'264
Excédent de revenus	11'635

**Compte de fonctionnement 2016 (en francs)**

## Par fonction

Fonction	Description	Budget	Comptes	Réalisé/budget
<b>Charges</b>				
0	Administration	1'488'933	1'456'074	98%
1	Sécurité	260'075	229'156	88%
2	Ecole	626'536	626'865	100%
3	Culture et loisirs	337'059	290'867	86%
5	Social	660'663	708'869	107%
6	Trafic	242'389	272'596	112%
7	Environnement	445'905	433'092	97%
9	Impôts et finance	138'311	163'137	118%
	> Frais de perception 3%	100'000	109'830	97%
	> Rétrocession France	13'211	12'007	96%
	> Pertes s/débiteurs	0	21'299	-
		<b>4'199'871</b>	<b>4'180'657</b>	<b>100%</b>
<b>Revenus</b>				
05	Administration	1'000	15'315	1531%
08	Immeubles	167'000	181'021	108%
09	Divers: SIG	63'000	58'073	92%
1	Sécurité	15'500	24'562	158%
2	Ecole	10'000	14'282	143%
3	Culture, Sports et loisirs	20'000	30'642	153%
5	Social	500	10'906	2181%
6	Trafic	0	9'398	-
7	Environnement	2'000	24'738	1237%
9	Impôts et finance	3'930'483	4'317'387	110%
	> Personnes physiques	3'278'926	3'578'927	109%
	> Personnes morales (sociétés)	14'996	21'966	146%
	> Péréquations intercommunales	617'061	632'376	102%
		<b>4'209'483</b>	<b>4'686'328</b>	<b>111%</b>

**Comparaison des comptes de  
fonctionnement 2015-2016 (en francs)**

Description	2015	2016
<b>Charges</b>		
Charges de fonctionnement	3'266'287	3'357'316
Amortissements	887'416	823'341
	<b>4'153'703</b>	<b>4'180'657</b>
<b>Revenus</b>		
Impôts et péréquations	4'258'968	4'293'373
Autres recettes	400'433	392'955
	<b>4'659'401</b>	<b>4'686'328</b>
<b>Résultat net au bilan</b>	<b>505'698</b>	<b>505'671</b>



**Bilan au 31 décembre 2016 (en francs)**

Description

**Actif****Patrimoine financier**

Liquidités	8'571'009
Comptes courants, transitoires	404'686
Impôts à encaisser	2'103'167
Immeubles et placements	3'289'190

**Patrimoine administratif**

Investissements à amortir	3'761'676
Subv. Stade Marc-Burdet à amortir	601'478
MEP, concours (sans amortissement)	241'639
Participations (BCGE, SIG, Coficoge)	852'681

**19'825'526****Passif****Fonds engagés**

Engagements courants	241'623
Fonds déco/bienfaisance	74'769
Provision travaux en cours sur les collecteurs	7'624
Provision impôts (70%)	1'491'144
Fonds PC + infrastructure	276'069

**Fonds propres**

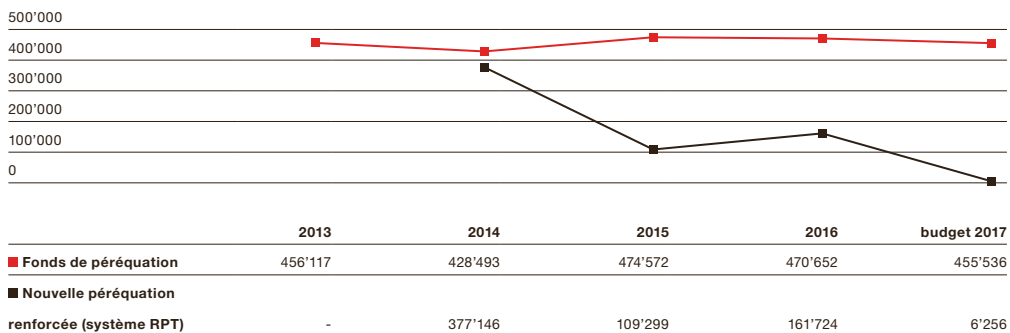
Fortune	17'734'297
---------	------------

**19'825'526**

## Comparaison des comptes du bilan 2015-2016 (en francs)

Description	2015	2016
<b>Actif</b>		
Patrimoine financier	13'429'392	14'368'052
Patrimoine administratif	5'991'749	5'457'474
	<b>19'421'141</b>	<b>19'825'526</b>
<b>Passif</b>		
Fonds engagés	2'192'515	2'091'229
Fonds propres	17'228'626	17'734'297
	<b>19'421'141</b>	<b>19'825'526</b>

## Evolution de la péréquation intercommunale (en francs)



Plus d'information sur le site internet de la commune et celui de la surveillance des communes :

> [www.collex-bossy.ch](http://www.collex-bossy.ch)

> [ge.ch/surveillance-communes](http://ge.ch/surveillance-communes)



Mes remerciements s'adressent au personnel communal. L'engagement, la réactivité et l'adaptabilité de nos secrétaires de mairie, de nos employés de voirie et conciergerie sont remarquables.

L'implication des associations du Petit chevalier, du restaurant scolaire, des parents d'élèves, de la Confrérie de l'Epée de Bossy sur Collex, des Dames paysannes, l'Amicale de pétanque et autres associations communales est essentielle pour l'animation de notre commune. Que tous soient remerciés.

Mes remerciements vont aux enseignants et à leur directeur pour leur participation aux manifestations de nos enfants. A ceux qui assurent notre sécurité, la compagnie 24 des sapeurs-pompiers, la police de proximité, l'ORPC Valavran, un grand merci. Aux conseillers municipaux qui soutiennent et acceptent nos avancées. Aux adjointes qui épaulent nos actions.

Pour terminer, je remercie mes collègues des communes de la rive droit du lac et de l'association des communes genevoises pour leur coopération.

**Arnaud Ythier**  
Maire

Tous les renseignements, tels que :

- > Carte d'identité
- > Passeport
- > Passeport provisoire
- > Loi sur le séjour et l'établissement des confédérés
- > Office cantonal de la population
- > Service des légalisations
- > Ecole
- > Restaurant scolaire
- > Petite enfance
- > Centre d'action sociale
- > Sécurité
- > Poste de police de Versoix
- > Ramonage
- > Autorisation pour manifestation publique
- > Voirie

se trouvent sur [www.collex-bossy.ch](http://www.collex-bossy.ch)  
ou peuvent être obtenus sur simple appel  
téléphonique à la mairie.

## **Cimetière**

Nous vous rappelons que, pour tous les ensevelissements, les familles doivent préalablement prendre contact avec la Mairie. Cette règle doit également être observée ultérieurement lorsque la pose d'un monument funéraire est envisagée.

## **Etat civil**

### **Arrondissement de l'état civil**

47 route de Pregny, 1292 Pregny-Chambésy  
T 022 758 03 20/21  
[etatcivil@pregny-chambesy.ch](mailto:etatcivil@pregny-chambesy.ch)

Heures d'ouverture :

Lundi au vendredi 8h00 à 12h00 ou  
sur rendez-vous

Officiers d'état civil :

André Gafner et Christine Panier Gay

En 2016, à Collex-Bossy, quatorze personnes ont obtenu la nationalité genevoise et suisse, quatre mariages ont été célébrés, trois changements de noms, un décès sur le territoire communal et trois reconnaissances ont été inscrits.

Les membres de l'Exécutif sont habilités à célébrer les mariages civils.

## **Récupération et recyclage des déchets**

Le tri des déchets doit être respecté, selon les possibilités énumérées ci-dessous.

### **Levée des ordures ménagères non compostables le mardi dès 6h**

Les sacs d'ordures ménagères doivent impérativement être déposés dans des

conteneurs. Les conteneurs ne peuvent être déposés que la veille au soir des jours de levée et doivent être rentrés dans les plus brefs délais, mais le jour même.

Concessionnaire :  
Transvoirie SA  
93 route du Bois-de-Bay, 1242 Satigny  
T 022 306 15 15

### Espaces de récupération

Entre 7h et 20h

- > Derrière le local voirie-feu à Collex
- > Au parking du Stade Marc-Burdet
- > Sur la place de l'ancienne Laiterie à Bossy

### Déchets compostables et de jardin

- > Chemin des Houchettes
- > Chemin du Crest-d'El au Stade Marc-Burdet
- > Route de Bois-Chatton à Bossy

Les branches doivent être coupées à 1 m de long et 20 cm de diamètre.

### Déchets de cuisine

Les déchets de cuisine seront récupérés sur le territoire communal dès la fin 2017.

### Centre de récupération et recyclage des déchets ESREC

Chemin des Chanâts  
1293 Bellevue  
T 022 774 09 50

Heures d'accès :  
Lundi au vendredi de 14h30 à 19h30  
Samedi de 9h30 à 17h  
Fermé le dimanche et les jours fériés

L'ESREC, gardienné, est inaccessible en dehors de ces horaires.

Dès le 1er novembre 2017, les horaires changent :

Mars à octobre :  
Lundi fermé  
Mardi au vendredi de 15h à 19h  
Samedi et dimanche de 10h à 17h  
Novembre à février :  
Lundi fermé  
Mardi au vendredi de 14h à 17h  
Samedi et dimanche de 10h à 17h

Conditions d'accès et d'évacuation des déchets :

- > Les apports des particuliers sont gratuits et non limités.
- > Les apports des artisans et les commerçants ne sont pas acceptés.
- > Il est formellement interdit de déposer des déchets hors des emplacements prévus à cet effet ou en dehors de l'enceinte.

Matériel récupéré :

Déchets encombrants, ferraille, matériel électrique, électronique de bureau, cartouches toner, tubes néon, déchets spéciaux, bois, gravats, déchets de jardins, huile végétale, huile minérale, pneus déjantés, batteries, piles, textiles, verre, pet, alu, fer-blanc, papier, carton, capsules de café.

Les matériaux suivants ne sont pas acceptés :  
Ordures ménagères, cadavres d'animaux, déchets d'origine hospitalière, médicale ou paramédicale, épaves de voitures, déchets industriels, déchets d'amiante, déchets spéciaux des artisans et des commerces.

Les déchets professionnels ne sont pas acceptés tant dans nos espaces de récupération voirie-feu, Stade Marc-Burdet et Bossy qu'à celui des Chanâts.

### Taille des haies

La Mairie rappelle les dispositions de la loi sur les routes (L 110) :  
« Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4.50 mètres au-dessus du niveau de la chaussée toutes branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies ne peuvent excéder une hauteur de 2 mètres. »

Les parcelles et les banquettes herbeuses doivent être nettoyées et entretenues régulièrement.

Quant à la loi sur les cultures et les fonds ruraux, elle stipule que les propriétaires dont les parcelles sont envahies par des éléments de nature à infecter les fonds sont tenus de les traiter et les nettoyer.

### Feux de jardins

En vertu de la loi sur la gestion des déchets (L120), entrée en vigueur en 1999, la population est informée que les feux de jardins sont strictement interdits sur le territoire du canton de Genève lorsqu'une collecte de déchets organiques est organisée par la Commune.

Si la Commune ne procède à aucune collecte, seule l'incinération en plein air de déchets secs naturels provenant des forêts, des champs et des jardins est tolérée, pour autant qu'il s'agisse d'une petite quantité de moins

de 0.5m<sup>3</sup> et qu'il n'en résulte pas de nuisances excessives pour le voisinage.

### Tondeuses à gazon Souffleuses à feuilles

(art. 10B de la loi F 3 10.03)

L'usage de tondeuses à gazon équipées d'un moteur à explosion est interdit :

- > de 20h à 8h du lundi au samedi
- > le dimanche et les jours fériés

L'usage de machines à souffler les feuilles équipées d'un moteur à explosion est autorisé uniquement du 1er octobre au 31 janvier.

Durant cette période, il est interdit d'en faire usage :

- > de 20h à 8h du lundi au samedi
- > le dimanche et les jours fériés
- > sur les chemins forestiers

### Autorisation pour travaux et dépôt sur la voie publique

Aucune tranchée pour l'installation ou la réparation de canalisations, égouts, eau, gaz, électricité, etc. ne peut être faite sur le domaine public sans une autorisation écrite de la Mairie.

Aucun matériel, quel qu'il soit, ne peut être déposé sur le domaine public communal sans autorisation préalable écrite de la Mairie.

### Autorisation de manifestations publiques

La mairie est seule compétente pour délivrer les autorisations pour les manifestations publiques organisées sur le territoire communale, conformément à la Loi sur la restau-

ration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD). Jusqu'alors, il s'agissait d'une prérogative du canton, par l'intermédiaire du service du commerce.

La demande doit être effectuée au minimum 30 jours avant l'événement. La mairie est aussi compétente pour autoriser l'exploitation de terrasses et buvettes.

Vous trouverez sur le site internet de la commune (onglet : guichet virtuel, autorisations manifestations) la liste complète des formulaires à remplir.

### **Chiens**

Les chiens doivent être tenus en laisse dans tout l'espace du centre communal, jeux d'enfants et école. Ils sont interdits au cimetière et dans les bâtiments communaux. Ils doivent être tenus en laisse aux abords des cultures. Il est demandé de ne pas laisser les chiens souiller les trottoirs, les parcs, ou les bandes herbeuses près des habitations.

### **Piscines**

Les produits de traitements utilisés pour la désinfection des eaux des piscines (hypochlorite de sodium, eau de Javel, acide chlorhydrique, etc.) sont toxiques. Leur manipulation et leur élimination nécessitent certaines précautions afin d'éviter toute atteinte aux personnes ou à l'environnement. Vu la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux), les propriétaires de piscines familiales sont tenus de respecter certaines mesures.

Les restes de produits de traitement sont des déchets spéciaux qui doivent être retour-

nés au fournisseur ou déposés dans l'un des trois espaces récupération (ESREC) de Châtillon, de la Praille, ou des Chanâts.

La « Directive sur l'évacuation des eaux des piscines familiales » informe des bonnes pratiques en la matière. Elle est disponible sur le site Internet de l'Etat de Genève [www.ge.ch/eau/directives](http://www.ge.ch/eau/directives)

Pour tout renseignement complémentaire :  
Secteur de l'inspection et de la police de la protection des eaux

Direction générale de l'eau

T 022 546 74 03

F 022 546 74 01

Info-service : 022 546 76 00

[eau@etat.ge.ch](mailto:eau@etat.ge.ch)

### **Déneigement**

Par respect pour l'environnement, le salage sur l'ensemble du territoire communal est réduit. Les employés communaux procèdent au déneigement des voies prioritairement utilisées par les TPG, puis des routes communales.

Chaque propriétaire est tenu de déneiger son pas de porte afin d'assurer sa sécurité et celle des autres usagers.





- > Amicale de pétanque
- > Association des parents d'élèves
- > Association du restaurant scolaire
- > Badminton mixte
- > Chœur de la Prêle
- > Chœur Epsilon
- > Compagnie des sapeurs-pompiers
- > Confrérie de l'Epée de Bossy sur Collex
- > Cours de musique
- > Cours de Yoga, Pilates, Zumba
- > Football club de Collex-Bossy
- > Gymnastique dames
- > Harmonie de Genthod-Bellevue
- > Judo club de Collex-Bossy
- > Paroisse catholique de Collex-Bossy
- > Paroisse protestante des 5 communes
- > Ski club de Bellevue, Collex-Bossy et Genthod
- > Société de laiterie de Bossy
- > Société de sauvetage de Bellevue-Genthod
- > Union des paysannes

Cette liste n'est pas exhaustive.

Plus de renseignements sur le site  
[www.collex-bossy.ch](http://www.collex-bossy.ch)

**Edition**

Mairie de Collex-Bossy

**Coordination**

Isabelle Isch

**Rédaction**

Isabelle Isch, Arnaud Ythier

**Graphisme**

Z+Z, [www.zplusz.ch](http://www.zplusz.ch)

**Photographie**

Nicolas Crispini

**Impression**

Atar Roto Presse SA

Imprimé à 80 exemplaires  
sur papier certifié FSC



**Mairie de Collex-Bossy**

199 route de Collex  
1239 Collex-Bossy  
T 022 959 77 00  
F 022 959 77 19  
info@collex-bossy.ch  
www.collex-bossy.ch

**Heures d'ouverture**

Lundi, jeudi et vendredi de 8h à 11h  
Mardi de 14h à 19h